



HAL
open science

Introduction. "Part de l'Empire" - "Part du Royaume". Appartenances, ruptures et confin

Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier, Susanne Rau

► To cite this version:

Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier, Susanne Rau. Introduction. "Part de l'Empire" - "Part du Royaume". Appartenances, ruptures et confin. Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents, 14, Classiques Garnier, pp.7-24, 2015, (Bibliothèque d'histoire médiévale), 978-2-8124-5984-9. 10.15122/isbn.978-2-8124-5986-3.p.0007 . halshs-01303259

HAL Id: halshs-01303259

<https://shs.hal.science/halshs-01303259>

Submitted on 17 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MÉDIÉVALE
sous la direction de Martin Aurell,
Élisabeth Crouzet-Pavan et Michel Sot

14

Lyon, entre Empire et Royaume
(843-1601)

Ouvrage publié avec le soutien de l'UMR 5648 – CIHAM
« Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens
et musulmans médiévaux », de l'UMR 5037 – IHPC
« Groupe Renaissance et âge classique » et de la Ville de Lyon





Lyon, entre Empire et Royaume

(843-1601)

Textes et documents

Sous la direction d'Alexis Charansonnet,
Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau,
avec la collaboration de Frédéric Chartrain

PARIS
CLASSIQUES GARNIER
2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

« Part de l'Empire » – « Part du Royaume ».

Appartenances, ruptures et confins 7

PREMIÈRE PARTIE

DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

AU ROYAUME DE BOURGOGNE (843-1032)

INTRODUCTION 27

LYON ET LA DIVISION DE L'EMPIRE CAROLINGIEN 33

I.01. Agobard défenseur de l'unité dans l'Empire carolingien . . . 33

I.01.a. Contre la pluralité des lois (817-822) 34

I.01.b. Contre la division de l'Empire (829) 36

I.02. Florus de Lyon, un grand intellectuel
du monde carolingien, travaille sur l'œuvre de saint Augustin
(milieu du IX^e siècle) 39

I.03. Restitution à l'Église de Lyon de biens spoliés
par de grands laïcs : diplôme de Lothaire I^{er} pour l'Église
de Lyon (841-852) 43

LYON DANS LE ROYAUME DE PROVENCE 47

I.04. Confirmation des privilèges de l'abbaye de L'Île-Barbe :
diplôme de Charles de Provence (861) 47

I.05. L'élection de Boson comme roi à Mantaille, en présence de l'archevêque de Lyon (879)	50
I.06. L'archevêque de Lyon participe à l'élection du roi Louis l'Aveugle : notice du concile de Valence (890) . . .	54
I.07. Louis l'Aveugle, roi de Provence, confirme les biens et l'immunité de l'Église de Lyon (18 mars 892)	57
LES MARQUIS COMTES DE LYON, DE L'AQUITAINE À LA BOURGOGNE	
I.08. Le rattachement de Lyon à la principauté aquitaine : les chancelleries de Guillaume le Pieux	63
I.08.a. Égyl, notaire de Saint-Paul de Lyon, dresse la charte de protection de Guillaume le Pieux en faveur d'un monastère auvergnat (25 juillet 916)	65
I.08.b. Sulpice de Brioude, agissant comme chancelier, dresse l'acte d'exécution de l'aumône lyonnaise consentie par la comtesse Ingelberge en faveur de Cluny (janvier, 917 ?)	67
I.09. L'apogée des Guillelmides : Arnoul, abbé, et les moines de Savigny, accordent un bénéfice du consentement du comte Guillaume (1 ^{er} mai 918)	69
I.10. Hugues le Noir et ses fidèles tiennent un plaid où est réglé le conflit opposant les moines de Cluny au vicomte Adémar à propos de Thoisse (28 mars 944)	72
LE ROI DE BOURGOGNE ÉTEND SON AUTORITÉ SUR LYON	
I.11. Le roi Conrad prend le contrôle de Lyon avec l'aide de Cluny et d'Hugues le Noir (943)	75
I.11.a. Le roi Conrad donne la villa de Bouligneux en Lyonnais à l'abbaye de Cluny à la demande du comte Hugues le Noir (23 avril 943)	76
I.11.b. Conrad donne à Cluny ce qui lui a été rendu par son parent le comte Hugues le Noir (23 avril 943)	79
I.12. Le roi Conrad protège l'abbaye de L'Île-Barbe (971)	81
I.13. Les monnaies frappées à Lyon par le roi Conrad et ses fils, l'archevêque Burchard II et le roi Rodolphe III	85

I.13.a. Denier d'argent du roi Conrad	85
I.13.b. Denier d'argent du roi Conrad et de l'archevêque Burchard	87
I.13.c. Denier d'argent de Rodolphe III	87
I.13.d. Obole d'argent de Rodolphe III	87
L'ARCHEVÊQUE DE LYON, TÊTE DE L'ÉGLISE ROYALE DE BOURGOGNE	89
I.14. La <i>Vie de saint Loup</i> (IX ^e -XI ^e siècle ?) : portrait retouché d'un évêque mérovingien	89
I.15. La tutelle des archevêques rodolphiens sur les monastères lyonnais dans la deuxième moitié du X ^e siècle	94
I.16. L'archevêque de Lyon organise et préside le concile d'Anse (994)	100
LE PRESTIGE DES ABBAYES LYONNAISES	107
I.17. Le souvenir du rayonnement intellectuel de Lyon au début du X ^e siècle : les études de Maieul à Lyon	107
I.17.a. Vie de Maieul par le moine Syrus (après 999)	108
I.17.b. Vie de Maieul par Odilon abbé de Cluny (1031-1033)	109
I.18. Les abbayes lyonnaises dans le salut de Rodolphe III (1030-1032)	110
I.18.a. Rodolphe III donne Lémenc à Ainay pour y fonder un monastère	112
I.18.b. La reine Ermengarde donne Talloires à Savigny	113
LES COMTES DE LYON	117
I.19. La dignité comtale aux mains de l'aristocratie locale : l'émergence des Artauds	117
I.19.a. Le comte Artaud fait une importante donation aux moines de Savigny, en réparation des maux qu'il a commis contre le monastère et les terres de Saint- Martin, en agissant « pour l'acquisition et la défense de son honneur » [984/993]	119

I.19.b. Le comte Artaud fait une donation aux chanoines de Saint-Irénée et de Saint-Just et élit sépulture en l'église Saint-Irénée (985/990 ou 993, 30 juin)	122
I.20. La concurrence entre comte et archevêque sur les terres publiques : l'exemple du <i>Mons Ledaycus</i> (mars 1000 et 1016/1017)	126
I.20.a. L'archevêque Burchard donne à l'abbaye de Savigny le <i>Mons Ledaycus</i> , dépendant de son siège (mars 1000)	127
I.20.b. Le comte Géraud donne à l'abbaye de Savigny le <i>Mons Ledaycus</i> qui relève de ses biens (1016/1017)	129

DEUXIÈME PARTIE

LA CITÉ AUX CONFINS DE L'EMPIRE ET DU ROYAUME (1032-1226)

INTRODUCTION	133
LE RATTACHEMENT DE LYON ET DU LYONNAIS À L'EMPIRE	137
II.01. La succession contestée de Rodolphe III (1034)	137
II.01.a. Selon la <i>Vie de Conrad</i> de Wipon	138
II.01.b. Selon la <i>Chronique</i> d'Hermann de Reichenau	139
II.02. L'intervention d'Henri III dans la nomination des archevêques Odolric (1042) et Halinard (1046)	140
II.03. L'« archevêché et comté de Lyon » tout entier dans la Bourgogne d'Empire (1049)	147
II.04. Le Lyonnais de la <i>Gallia</i> à la <i>Burgundia</i> : le témoignage des actes locaux (1023-1098)	150
II.04.a. Donation à l'abbaye d'Ainay d'une vigne située dans l'ager de Ternand (1023)	152
II.04.b. Donation à l'abbaye de Savigny de biens situés au voisinage de Sarcey (septembre 1030/1032)	152

II.04.c. Donation à l'abbaye d'Ainay de fonds situés dans la région du Mont d'Or (1032/1034)	152
II.04.d. Donation à l'abbaye d'Ainay d'une demi-colonge (7 janvier 1039/1056)	152
II.04.e. Donation à l'abbaye de Savigny de fonds situés vers Tarare (7 mars 1051)	152
II.04.f. Donation à l'abbaye de Savigny d'un courtil en Forez, au lieu de Ligeay (6 octobre 1066)	152
II.04.g. Donation à l'abbaye de Savigny de l'église Sainte-Paule, dans les monts du Lyonnais (mai 1078)	153
II.04.h. Donation à l'abbaye de Savigny de l'église de Mirambeau en Saintonge (1084)	153
II.04.i. Donation à l'abbaye de Savigny de l'église lyonnaise d'Ouilly (30 avril 1086)	153
II.04.j. Donation d'un manse à l'abbaye de Savigny et à l'église de Mornant (6 mai 1098)	153
LA MÉTROPOLÉ DE LYON,	
PREMIER SIÈGE DES GAULES (XI ^e -XII ^e SIÈCLES)	155
II.05. Le pape Grégoire VII confirme à l'archevêque Gébuin la primauté sur les quatre provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens (1079)	155
II.06. Le roi de France Louis VI dénonce au pape Calixte II la soumission de l'archevêque de Sens à la primatie de l'Église de Lyon (mi-juin 1121)	159
II.07. Le pape Alexandre III confirme à l'archevêque Guichard la primauté sur les archevêchés de Rouen, Tours et Sens (Montpellier, 11 août 1165)	163
<i>COMITATUS ET EPISCOPATUS</i>	
La cité aux mains des pouvoirs locaux	167
II.08. Convoitises comtales sur le siège archiépiscopal : la tentative du comte Géraud (1031-1032 ou 1036-1042)	167
II.09. L'évolution du pouvoir comtal : ancrage forézien et présence bourguignonne (v. 1075)	172

II.10. <i>Episcopatus</i> et <i>comitatus</i> : le pseudo-accord de Tassin (1076)	174
II.10.a. Excommunication du comte de Forez et d'Humbert II de Beaujeu (Rome, 14-20 février 1076) . . .	176
II.10.b. Plaid de Tassin entre l'archevêque Humbert et le comte Artaud (1055-v. 1060 ou v. 1065-1077)	177
II.10.c. Notice nécrologique de l'archevêque Humbert (13 mai, 1060 environ ou 1077)	177
II.11. La géographie des vigueries comtales en Lyonnais et en Forez (v. 1100)	179
LE LYONNAIS PARTAGÉ ENTRE ROYAUME ET EMPIRE	183
II.12. Un diplôme capétien ambigu : Louis VII exempte les moines de Tournus de toute taxe sur la Loire, la Saône, le Doubs et le Rhône (1 ^{er} août 1146-2 février 1147) . . .	183
II.13. La Saône et le Rhône au milieu du XII ^e siècle : nouveaux confins entre Royaume et Empire ?	186
II.13.a. L'affirmation de Pierre le Vénérable (1143/1144) . . .	186
II.13.b. La limite fluviale : Lyon au Royaume ?	188
II.14. La Bulle d'or de Frédéric Barberousse (18 novembre 1157)	190
II.15. Rive gauche, rive droite : deux interventions parallèles (1188 et 1208).	197
II.15.a. Concession d'un péage à Trévoux (23 juillet 1188) . . .	198
II.15.b. Concession d'un péage à Givors (1208)	200
II.16. « Empereur des Romains » et « roi des Francs » dans les actes datés de Lyon au XII ^e siècle	201
II.16.a. Statut sur l'aumône due par les seigneurs obéanciers du chapitre cathédral (1123)	202
II.16.b. Accord entre les chanoines de Saint-Paul de Lyon et les religieuses de Blyes au sujet des dîmes de cette paroisse (1 ^{er} juillet 1176)	203
II.16.c. Cession, par l'archevêque Guichard, à l'église Saint-Paul de Lyon, d'une pièce de terre pour agrandir son cimetière (1176)	203

II.16.d. Prise en fief de l'Église de Lyon, par le chanoine Hugues Ferlo, d'un mas à Lachassagne (1186)	203
II.16.e. Partage de terres entre les chanoines du chapitre cathédral (1187)	203
II.16.f. Engagement, par l'archevêque et l'Église de Lyon, aux citoyens de Lyon des tailles coutumières levées sur les marchandises dans la cité (1193)	203
II.16.g. Accord conclu entre l'abbesse de Saint-Pierre de Lyon et Gautier de Chaponnay, au sujet d'une vigne de Serin (1194)	204

L'ABBAYE DE SAVIGNY

Cible d'ambitions rivales, témoin de la pénétration capétienne . . .	205
II.17. La datation des actes saviniens au XII ^e siècle : une référence constante, puis exclusive, au « roi des Francs » . . .	205
II.17.a. Donation, par plusieurs laïcs foréziens, à l'abbaye de Savigny de l'église forézienne de Salvizinet, avec l'approbation d'Hugues, archevêque de Lyon (1096/1101)	207
II.17.b. Donation, par l'archevêque de Lyon, à l'abbaye de Savigny de l'église de Feurs (1101)	207
II.17.c. Conflit relatif à l'église de Duerne, opposant les moines de Savigny à Hugues de Beaujeu, abbé de Saint-Just, porté devant l'archevêque Humbaud et les dignitaires du chapitre cathédral (1121)	207
II.17.d. Donation, par Girard, évêque d'Angoulême et légat du Siège apostolique, à l'abbaye de Savigny, de l'église de Saint-Amant sur la Charente (1124)	207
II.17.e. Accord entre le prieur de Montrottier et le viguier de Panissières sur les droits de ce dernier (12 août 1127) . . .	207
II.17.f. Donation de la villa de Vindry et abandon de la garde de Saint-Loup par Aymon de Lay (15 mars 1128)	208
II.17.g. Restitution par Milon, abbé de Savigny, des tonlieux du marché de Sain-Bel pour le réfectoire des frères (25 février 1162)	208

II.17.h. Vente par Pierre des Étoux, au monastère de Savigny, de fonds situés à L'Arbresle (1173)	208
II.18. L'empereur accorde sa protection aux moines de Savigny : un diplôme de Frédéric I ^{er} Barberousse (7 septembre 1162)	209
II.19. Louis VII, roi des Francs, dispose de la garde du monastère de Savigny (vers 1170)	212
LE CONFLIT ENTRE COMTE ET ARCHEVÊQUE AU MILIEU DU XII ^e SIÈCLE	
Une rivalité locale bientôt doublée d'enjeux européens	217
II.20. La campagne d'Yzeron (1158)	217
II.21. La prise comtale de la cité de Lyon (1158 ou 1161-1162)	221
II.22. La terre comtale menacée par les « schismatiques de Lyon » (1163)	223
II.23. De l'élection de Dreux à la consécration de Guichard : les interventions d'Alexandre III (1163-1165)	226
II.23.a. Lettre du pape Alexandre III au roi Louis VII (30 juillet 1164)	228
II.23.b. Lettre de Thomas Becket, archevêque de Canterbury, au roi Louis VII, relative à l'élection et à la consécration de Guichard, abbé de Pontigny, comme archevêque de Lyon (après le 8 août 1165)	229
II.24. Une première tentative de règlement du conflit : la coseigneurie du 15 octobre 1167	230
II.25. Le règlement du conflit : la permutation de 1173	235
L'ÉGLISE DE LYON À LA FIN DU XII ^e ET AU DÉBUT DU XIII ^e SIÈCLE	
II.26. Les sources des futures prétentions capétiennes : la « régale » réciproque de Lyon et d'Autun (1189)	243
II.27. Fondation du chapitre de Saint-Thomas de Fourvière (1192)	245

- II.28. Lettre de Jean Bellesmains à l'évêque de Glasgow
sur la « pleine juridiction » du siège de Lyon (1200/1202) . . . 251
- II.29. L'œuvre de l'archevêque Renaud de Forez (1193-1206) . . . 256

TROISIÈME PARTIE
DE L'ÉVÊCHÉ D'EMPIRE
À L'ANNEXION CAPÉTIENNE
(1226-1320)

INTRODUCTION	265
ARCHEVÊQUES ET PAPES	
SOUS LA PRESSION CAPÉTIENNE (1226-1306)	273
III.01. Le roi Philippe III reçoit les Lyonnais sous sa garde (mai 1271)	273
III.02. Testament de Sibylle de Bâgé, comtesse de Savoie (11 mai 1294)	276
III.03. Les clés d'une <i>villa</i> fortifiée convoitée, Saint-Just (1302-1310)	283
III.03.a. Protestation d'André des Échelles, prévôt de Saint-Just, contre l'occupation des portes de Saint-Just par les gens du roi (28 juillet 1302)	291
III.03.b. Protestation des chanoines de Saint-Just contre l'occupation de leur cloître par les sergents du gardiateur (11 août 1303)	292
III.03.c. Remise de la garde de la porte du Pont-Levis de Saint-Just aux citoyens de Lyon (11 août 1303)	294
III.03.d. Remise par un officier de Saint-Just de la maison du prieuré de Saint-Irénée aux citoyens de Lyon, pour la fortifier (11 avril 1310)	294
III.04. Le pape, le roi, la ville et ses puissants voisins : le couronnement de Clément V et ses conséquences (1305-1310)	295

III.04.a. Les événements vus par la continuation de Géraud de Frachet (v. 1364)	295
III.04.b. Le témoignage du compte de l'Hôtel d'Amédée V, comte de Savoie, lors de son séjour à Lyon à l'occasion du couronnement du pape Clément V (janvier-avril 1306)	299
LA REVENDICATION CAPÉTIENNE DE SOUVERAINETÉ	
Philippe le Bel (1307-1312)	311
III.05. Philippe le Bel démontre que Lyon appartient au royaume (mai 1308)	311
III.05.a. La narration historique	313
III.05.b. Les arguments juridiques, complétant la narration historique	319
III.06. L'accord entre le roi et l'Église de Lyon : les Philippines (septembre 1307-mai 1308)	330
III.06.a. La Grande Philippine (septembre 1307-mai 1308)	330
III.06.b. La Petite Philippine : le roi de France, Philippe le Bel, accorde à l'archevêque et au chapitre cathédral de Lyon la ville et le comté de Lyon et leur temporel (mai 1308)	335
III.07. La campagne d'approbation de la Philippine conduite dans le Lyonnais à l'initiative de l'Église de Lyon (décembre 1307-janvier 1308)	338
III.08. Les citoyens de Lyon refusent d'entériner les Philippines (19 janvier 1308)	344
III.09. Deux suppliques en faveur de l'approbation des Philippines (février-mars 1308)	349
III.09.a. Les seigneurs du Lyonnais supplient Philippe le Bel d'approuver l'accord conclu avec l'Église de Lyon, auquel ils souscrivent sans réserve (février-mars 1308) . . .	350
III.09.b. Les Églises de la province ecclésiastique de Lyon supplient Clément V de confirmer l'accord conclu entre le roi de France et l'Église de Lyon (février-mars 1308)	358

III.10. Clément V donne mission à ses nonces, les cardinaux Étienne de Suisy et Landolfo Brancaccio, de se rendre à Lyon pour rétablir la paix entre Philippe le Bel, d'une part, l'archevêque Pierre de Savoie, le chapitre et la cité de Lyon, d'autre part (24 juin 1310)	365
III.11. Béraud de Mercœur, capitaine de Lyon (1310-1311) . . .	368
III.11.a. Gages versés aux gens d'armes de Béraud de Mercœur pour la garde de Lyon et des forteresses des environs et pour l'expédition contre Saint-Laurent en Viennois (1310-1311)	370
III.11.b. Accord conclu entre le roi Philippe IV le Bel et Béraud de Mercœur, capitaine de Lyon, à propos de la garde de la cité, de Saint-Just et de plusieurs châteaux et forteresses de la région (20 janvier 1311)	373
III.12. Les « États généraux » de Lyon en 1312 : Philippe le Bel convoque les consuls de Périgueux (30 décembre 1311)	375

ÉPILOGUE

Lyon est incorporée au royaume (1312-1320)	381
III.13. L'archevêque de Lyon cède au roi de France Philippe IV le Bel la juridiction qu'il exerce sur la ville moyennant juste compensation en terres (avril 1312)	381
III.14. Philippe le Bel réplique à l'empereur Henri VII : Lyon est et a toujours été du Royaume, où le roi de France n'a jamais connu de supérieur au temporel (fin juillet – début août 1312)	387
III.15. L' <i>ordo</i> du couronnement de Jean XXII (1316)	392
III.16. Le roi de France, Philippe V, restitue à l'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, la juridiction temporelle (4 avril 1320)	404

QUATRIÈME PARTIE

LYON, VILLE FRONTIÈRE, VILLE ROYALE (1320-1487)

INTRODUCTION	415
LYON ET LE POUVOIR ROYAL	
AU TEMPS DE LA GUERRE DE CENT ANS	421
IV.01. Doléances, coutumes et droit :	
les commissaires-réformateurs (1319 et 1347)	421
IV.02. La présence récurrente des compagnies d'aventure dans le Lyonnais pendant la guerre de Cent Ans (1378)	427
IV.03. Les Lyonnais et la rançon royale (1361-1363)	430
IV.03.a. La mise en place de la composition lyonnaise	431
IV.03.b. Un geste de munificence de la part des Lyonnais	432
IV.03.c. La taille de 1363 pour la rançon royale :	
les montants payés	432
IV.03.d. La taille de 1363 pour la rançon royale :	
les estimations	433
IV.03.e. Tableau récapitulatif	434
IV.04. L'entretien des fortifications (1359-1394)	435
IV.04.a. Une convention au sujet de la réparation des fortifications (1359)	437
IV.04.b. La participation du clergé à la protection de la ville (1368)	439
IV.04.c. Les juifs et la participation à l'effort commun (1364)	441
IV.04.d. Nouvelle réclamation faite aux juifs de Lyon (1394)	442
IV.05. L'entrée du roi Charles VI (14 octobre 1389)	444
LA SOCIÉTÉ LYONNAISE : CONTRASTES ET TENSIONS	449
IV.06. Saint-Nizier : une église au cœur de la vie politique et sociale	449

IV.06.a. Une cérémonie d'élection des conseillers de la ville de Lyon à Saint-Nizier en décembre 1358	450
IV.06.b. Comptes de sépultures de Saint-Nizier entre janvier et juin 1348	452
IV.07. Le compte lyonnais d'un archevêque balte en exil à Avignon (1332)	457
IV.08. La fondation du couvent des Célestins par Amédée VIII (25 février 1407)	460
IV.09. Tensions sociales : la « Petite Rebeyne » (1436)	467
IV.09.a. Déposition de Raoulin (13 janvier 1437)	469
IV.09.b. Déposition de Jean de Condeysié (18 janvier 1437)	471
IV.09.c. Délibération consulaire sur la réfection du vaillant (1458)	473
 LYON ET SES FLEUVES	
Ponts, brotteaux et castors...	477
IV.10. Lyon et ses ponts (1381, 1386, 1396)	477
IV.10.a. Une promesse non tenue d'embellir le pont sur la Saône (1381)	478
IV.10.b. Un projet financé par l'impôt des Lyonnais (1386)	479
IV.10.c. La nécessaire réfection du pont du Rhône (1396) . . .	480
IV.11. La frontière du Rhône	485
IV.12. Brotteaux et lapins : les rives du Rhône	486
IV.12.a. L'exploitation des brotteaux (1379)	487
IV.12.b. Un cas de concurrence d'usages des rives (1489) . . .	487
IV.13. Une forêt en face de la ville : entretien et exploitation du brotteau de la Guillotièrre (1454)	489

CINQUIÈME PARTIE

CLÉ DU ROYAUME (1487-1563)

INTRODUCTION	495
ESPACES FRONTALIERS ET ÉCRITURE DE L'HISTOIRE	499
V.01. Description de Lyon dans la chronique universelle de Hartmann Schedel (1493)	499
V.02. Description de la ville-frontière (1521)	504
V.03. Érudition et éloge de la ville : le Lyon d'autrefois de Claude Bellière (1525)	507
V.04. Symphorien Champier et l'histoire du transfert de la cathédrale de Lyon (1529)	510
V.05. Testament de Thomas Gadagne le Jeune, citoyen de Florence (6 octobre 1541)	513
FOIRES ET FÊTES	523
V.06. Rétablissement de deux foires à Lyon (mai 1487)	523
V.07. Entrée ducale : Charles I ^{er} de Savoie à Lyon (1489)	529
V.07.a. Procès-verbal de l'entrée du 30 mars	530
V.07.b. Achats d'avril	531
V.07.c. Dettes	531
V.08. Armoiries lyonnaises et armoiries royales (1491-1494)	532
V.08.a. Le barrage du pont du Rhône	534
V.08.b. Les privilèges des foires de Lyon	535
V.09. Les joutes d'Ainay (mai 1500)	536
LA VILLE RÉFORMÉE ET LE ROI	543
V.10. Les Protestants s'emparent de l'urbanisme (1563)	543
V.11. Lyon réformée (1562-1563) : rebelle ou loyale à son roi?	552
V.11.a. Justification de la prise d'armes (1562)	554
V.11.b. Protestation d'obéissance au Roi (18 mars 1562)	557

V.11.c. Rejet de l'autorité réformée sur la ville par Gabriel de Saconay (1569)	562
--	-----

SIXIÈME PARTIE

ASSUJETTISSEMENT ET ALLÉGEANCE
À L'AUTORITÉ ROYALE (1563-1601)

INTRODUCTION	567
LES ENTRÉES DE LA FAMILLE ROYALE À LYON (1515-1600)	569
VI.01.a. L'entrée de François I ^{er} (12 juillet 1515)	575
VI.01.b. L'entrée d'Éléonore d'Autriche (27 mai 1533)	582
VI.01.c. L'entrée d'Henri II et Catherine de Médicis (23 et 24 septembre 1548)	587
VI.01.d. L'entrée de Charles IX (13 juin 1564)	592
VI.01.e. L'entrée d'Henri III (6 septembre 1574)	595
VI.01.f. L'entrée d'Henri III (6 septembre 1574)	596
VI.01.g. L'entrée d'Henri IV (4 septembre 1595)	598
VI.01.h. L'entrée de Marie de Médicis (3 décembre 1600)	602
LA RÉÉCRITURE MYTHIQUE DE L'INTÉGRATION DANS LE ROYAUME	607
VI.02. Le rétablissement de l'autorité royale d'après Guillaume Paradin (1573)	607
VI.02.a. Le rétablissement des foires (19 mars 1563)	608
VI.02.b. La reprise en main de la ville par le maréchal de Vieilleville (15 juin 1563)	610
VI.02.c. La visite de Charles IX et autres événements (janvier 1564)	612
VI.02.d. Le contrôle royal de l'élection des représentants municipaux (juillet 1564-février 1565)	614
VI.02.e. Les ordonnances prises par le pouvoir royal pour renforcer l'obéissance de la ville (1561-1568)	615

VI.03. La soumission épigraphique : la pyramide de la place de Confort en 1609	619
VI.03.a. Les inscriptions de la place de Confort selon Claude-François Méneestrier (1669)	621
VI.03.b. Les inscriptions de la place de Confort selon l'inventaire des inscriptions publiques (1759)	622
VI.03.c. Les inscriptions de la place de Confort selon Louis Garon (1628)	624
TRoubles CIVILS ET RÉFORMES MUNICIPALES	627
VI.04. La Saint-Barthélemy à Lyon (1572)	627
VI.04.a. Lettre du gouverneur de Lyon, Mandelot, au roi sur la Saint-Barthélemy (2 septembre 1572)	631
VI.04.b. La Saint-Barthélemy évoquée par un notable lyonnais, Claude de Rubys (1604)	633
VI.05. La réforme du consulat, mesure financière (1547-1595) . . .	635
VI.05.a. L'édit de Saint-Germain (juin 1547)	636
VI.05.b. L'édit de Chauny (décembre 1595)	638
 BIBLIOGRAPHIE	 643
 <i>INDEX PERSONARUM</i>	 683
 <i>INDEX LOCORUM</i>	 735
 LISTE DES AUTEURS	 765
 TABLES DES ILLUSTRATIONS	 767

Alexis Charansonnet, maître de conférences d'histoire médiévale à l'université Lumière - Lyon 2, travaille sur la prédication et la communication politiques, les relations de Lyon et des Capétiens, la compétition entre les royaumes de France et d'Angleterre, la culture et la religion des nobles, à la fin du Moyen Âge.

Jean-Louis Gaulin est professeur d'histoire médiévale à l'université Lumière - Lyon 2. Ses recherches portent sur l'histoire de l'Italie, de la Savoie et de Lyon au Moyen Âge. Il dirige le CIHAM – UMR 5648 « Histoire, archéologie, littératures mondes chrétiens et musulmans médiévaux » (Lyon-Avignon).

Pascale Mounier, maître de conférences de lettres à l'université de Caen, travaille sur le roman au XVI^e siècle (*Le Roman humaniste*, Paris, 2007 ; *Urbain*, édition critique avec Janine Incardona, Genève, 2013 ; Jean des Gouttes, *Philandre*, édition critique, Paris, 2015). Elle examine plus largement les rapports entre histoire et fiction d'un point de vue épistémologique et de poétique des genres.

Susanne Rau, professeur d'histoire moderne à l'université d'Erfurt et vice-présidente chargée de la recherche, est spécialiste d'histoire spatiale et d'histoire de l'historiographie. Elle travaille actuellement sur l'histoire de la cartographie (la maison Perthes, Gotha) et l'histoire urbaine dont celle de Lyon (*Räume der Stadt. Eine Geschichte Lyons 1300-1800*, 2014). Elle a été professeur invité à l'ENS de Lyon à plusieurs reprises.

© 2015. Classiques Garnier, Paris.

Reproduction et traduction, même partielles, interdites.

Tous droits réservés pour tous les pays.

ISBN 978-2-8124-5984-9 (livre broché)

ISBN 978-2-8124-5985-6 (livre relié)

ISSN 2107-1853

INTRODUCTION

« Part de l'Empire » – « Part du Royaume » Appartenances, ruptures et confins

RUPTURE

« Le roi de France prit la cité¹ ». C'est dans ces termes directs que le dominicain Bernard Gui commente les événements de l'année 1312 qui aboutissent à la cession de la ville de Lyon au roi Philippe le Bel par l'archevêque Pierre de Savoie. Mais qui s'en souvient aujourd'hui ?

Dans la préface à un aperçu sur l'avancement des sciences à Lyon et dans sa région publié en 1906, Édouard Herriot (1872-1957), alors à l'aube de sa longue carrière de maire de la cité rhodanienne, écrit que la nature n'a pas donné de frontières au Lyonnais². Né à Troyes en Champagne, il vante ici « l'indépendance » et l'ouverture de sa ville d'adoption que, dans le même ouvrage, l'historien et géographe Sébastien Charléty (1867-1945) décrit lui aussi comme une ville non fermée, sans bornes naturelles, créée par « un fait géographique, le confluent de la Saône et du Rhône ». À propos de la période médiévale de la ville, Charléty se rappelle que Lyon a d'abord fait partie de l'Empire germanique, au moins « théoriquement ». En réalité, écrit-il, Lyon était une ville « indépendante³ ».

Pour Fernand Braudel (1902-1985) aussi, l'histoire de Lyon est liée au fleuve et au confluent. Le célèbre historien la considère comme une ville

1 *Rex Francie habuit civitatem*. Voir Lyon, de l'Empire au Royaume : autour du rattachement de la ville de Lyon à la France, 7^e centenaire du traité de Vienne (avril 1312). Actes du colloque de Lyon, 27-28-29 septembre 2012, éd. par Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin et Xavier Hélyary, à paraître.

2 Herriot, Édouard, « Préface », dans *Lyon et la région lyonnaise en 1906*, Lyon : Alexandre Rey, 1906, p. xv-xvii.

3 Charléty, Sébastien, « Sommaire de l'histoire de Lyon », dans *Lyon et la région lyonnaise en 1906*, Lyon : Alexandre Rey, 1906, p. 20 et p. 31.

marchande, à la fois capitale régionale et capitale européenne – dépendante par conséquent des logiques internationales. Mais il rappelle également que la trajectoire de la ville est liée à la genèse même de la France et au déplacement par à-coups de ses frontières vers l'est, du XIII^e au XIX^e siècle¹.

Lyon n'a en effet pas toujours été française. Avant d'être annexée au Royaume, la ville a été gouvernée par un puissant archevêque et a fait partie durant trois siècles de l'Empire germanique, cette grande construction politique de l'Occident médiéval qui a réuni, à partir de 962, le royaume de Germanie, l'Italie du nord (jusqu'à Rome), mais aussi, à partir de 1032, le royaume de Bourgogne (l'actuel Sud-Est de la France), incluant la seigneurie ecclésiastique lyonnaise.

Vers 1300, Lyon était une ville de Saône, également campée sur les deux rives : en rive droite se trouvait la cité épiscopale, surplombée par le bourg fortifié de Saint-Just ; en rive gauche, le bourg, d'abord centré sur l'église Saint-Nizier, se développa ensuite autour des grands couvents, principalement ceux des prêcheurs (les Jacobins) et des mineurs (les Cordeliers). Le Rhône, dont les eaux rencontraient celles de la Saône très en amont par rapport à l'actuelle Confluence – c'est le monastère d'Ainay qui limitait la ville au sud – formait une véritable barrière urbaine qui n'a été franchie qu'avec les grands travaux des ingénieurs et architectes de la fin du XVIII^e siècle. Mais où passait la frontière du Royaume dans cette ville avec deux fleuves ? Quelle était sa nature ? Quel impact avait-elle dans la vie quotidienne ? C'est à cet âge presque oublié de l'histoire de la ville de Lyon que ce livre est consacré.

De la ville d'aujourd'hui, les sociologues nous apprennent qu'elle est spontanément décrite par les Lyonnais et les observateurs extérieurs sur un mode ambivalent, comme bourgeoise et populaire, catholique et franc-maçonne, industrielle et épicurienne, fermée ou ouverte². Les historiens remarquent que cette série d'images contrastées n'intègre pas la notion d'appartenance ou de non-appartenance à un espace français – question qui se pose spontanément dans le cas de Nice ou de Strasbourg par exemple. La ville semble en effet avoir toujours fait partie du Royaume.

1 Braudel, Fernand, *L'identité de la France. 1 : Espace et histoire*, Paris : Arthaud, 1986, p. 249 et p. 260-266.

2 Authier, Jean-Yves, Grafmeyer, Yves, Mallon, Isabelle, et Vogel, Marie, *Sociologie de Lyon*, Paris : La Découverte (*Repères* ; 556), 2010, p. 6-22.

L'un des principaux stéréotypes associés à Lyon, celui de la ville aux multiples titres de capitale, insiste au contraire sur le lien qui unit le destin de la cité rhodanienne à l'histoire de la Gaule puis de la France. De la capitale des Gaules à la capitale de la Résistance, la liste des honneurs que peut revendiquer la ville de Lyon est hétéroclite et toujours ouverte. Du point de vue de la trajectoire historique de la ville, cette accumulation de titres renvoie inévitablement à la concurrence séculaire entre Lyon et Paris, à l'opposition entre ces deux villes qui constitue « un trait fort de l'imagerie et de l'identité lyonnaises¹ », et, en définitive, à l'appartenance de Lyon à un espace géo-politique centré sur « la » capitale.

Les relations entre Lyon et le pouvoir central ont laissé des traces souvent douloureuses dans la mémoire locale, dont le musée d'Histoire de la ville de Lyon (musées Gadagne) se fait encore aujourd'hui l'écho. On pense, par exemple, au souvenir du siège de Lyon, déclarée rebelle à la Convention, en 1793 – « Lyon fit la guerre à la Liberté : Lyon n'est plus. » – ou à celui des deux révoltes des Canuts réprimées par l'armée sous la Monarchie de Juillet (1831 et 1834)². Il semble toutefois difficile de trouver à Lyon des traces visibles, qu'elles soient anciennes ou commémoratives, des débuts de l'histoire complexe des relations entre Lyon et Paris ou, plus largement, de l'entrée de la ville dans l'espace français et son histoire. L'un des salons de l'Hôtel de ville, pourra-t-on nous objecter, est décoré d'une fresque peinte sous la Troisième République représentant la concession à la ville de la Charte sabaudine, qui donna aux Lyonnais en 1320 leurs premières « libertés³ ». Mais l'épisode que l'on a voulu représenter est celui de l'origine du consulat lyonnais, dont se revendiquent les institutions municipales modernes, et non les démêlés de l'archevêque Pierre de Savoie, seigneur de la ville, avec Philippe le Bel et ses fils. Quant au défilé folklorique annuel de quelques pennons de quartier⁴, il peine à célébrer dignement l'anniversaire de la charte de 1320.

1 *Ibidem*, p. 19.

2 Musée d'Histoire de la ville de Lyon (musées Gadagne), salle 18.

3 L'œuvre, datée de 1889, se trouve dans le Salon Henri IV ou Salon de la Nomination, au-dessus de la cheminée. L'auteur de cet *Affranchissement de la Commune de Lyon en 1320* est le peintre Joanny Domer (1833-1896) ; cf. *L'Hôtel de ville de Lyon*, Paris : Imprimerie nationale, 1998, p. 123.

4 Les pennons sont responsables d'une compagnie de quartier ou pennonage. Le mot pennon désignait aussi la bannière portée par ces officiers.

Seul un retour aux sources historiques peut restituer l'histoire du rattachement de Lyon au Royaume, et plus largement l'histoire compliquée des changements d'appartenance de Lyon et des Lyonnais. Car l'histoire de la « francisation » de Lyon ne se réduit pas à une seule charte, si importante soit-elle. Les documents qui composent ce recueil proposent une relecture des étapes, des modalités et des conséquences du changement politique qui a fait de Lyon, dans les deux premières décennies du XIV^e siècle, une ville française certes, mais pour longtemps encore – dans le langage des officiers du roi – « assize sur les extremitez et lisieres » du Royaume. L'idée est de voir comment, sur la longue durée, les textes et les représentations artistiques produits par la municipalité, par les citadins ou par des étrangers ont posé, invalidé ou encore fait perdurer le rattachement tardif et difficile au Royaume. Cela seul permet de comprendre la surprenante récurrence des expressions « part de l'Empire » et « part du Royaume » dans le discours officiel et les productions sociales jusqu'au XVI^e siècle, relayées même jusqu'à la veille de la Révolution par les formules « côté de Saint-Nizier » et « côté de Fourvière ».

L'enquête sur Lyon ville frontière doit commencer au partage de l'Empire carolingien, qui a lié en 843 le destin de ses habitants à celui de la Lotharingie et des royaumes qui s'en sont détachés. Elle est restée une « clé du Royaume », métaphore utilisée puisque la ville était située à quelques kilomètres de la frontière jusqu'au Traité de 1601, par lequel la Savoie cède la Bresse, le Bugey et le Valromey au royaume de France. Durant cette longue période, la ville a appartenu à plusieurs constructions politiques, de l'Empire carolingien au royaume de Bourgogne, de l'Empire romain germanique au royaume de France, tout en restant en situation périphérique par rapport aux principaux lieux de pouvoir. Dans le même temps, la réalité de cette situation de passage et de rencontre ainsi que les termes qui l'exprimaient ont aussi changé. Ce sont ces réalités changeantes et leur formulation que l'on suivra dans les documents choisis pour retracer aussi bien l'itinéraire de la ville de 843 à 1601 que les interprétations anciennes ou récentes de cette histoire.

AU GRÉ DES APPARTENANCES :
L'ITINÉRAIRE POLITIQUE D'UNE VILLE

Bien avant de devenir une cité épiscopale que les partages carolingiens ont laissé – quand le lecteur ouvre ce livre – aux confins de la Lotharingie, Lyon avait eu rang de capitale politique et religieuse des Trois Gaules dans le contexte totalement différent de l'Empire romain. Le souvenir de ce Lyon d'autrefois, dont on sait combien il plaît aux humanistes du XVI^e siècle offre aussi un paradigme territorial (la Gaule) mis à contribution par les Capétiens au début du XIV^e siècle pour justifier l'appartenance de la cité à leur Royaume.

À la suite de la division de l'Empire carolingien, la cité lyonnaise et son diocèse se sont retrouvés aux marges de la Lotharingie – à laquelle ils appartenaient – et de la Francie occidentale (voir ill. 1). La ville et son comté ont ensuite intégré le royaume de Bourgogne, puis, en 1032, l'Empire romain germanique. La Bulle d'or concédée en 1157 par l'empereur Frédéric I^{er} à l'archevêque Héraclé a conféré à celui-ci et à ses successeurs les droits régaliens sur la ville : l'exercice de la justice, la monnaie et l'organisation des marchés, le pouvoir de fortifier. Tel était le socle du pouvoir archiepiscopal, à la fois spirituel et séculier, qui façonna durablement la société lyonnaise. Le clergé de la cathédrale – les chanoines, qui portaient, comme l'archevêque lui-même, le titre de comte depuis que le détenteur laïc de ce titre avait quitté la cité pour s'installer en Forez – et aussi, quoique dans une mesure moindre, celui des collégiales – Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Paul – et des monastères – Ainay principalement – exerçaient des pouvoirs dans la ville et sur ses habitants.

Lyon est ensuite devenue ville royale. C'est cet événement – dont le degré de violence se discute¹ – qui produit le changement d'appartenance territoriale. À partir du XIII^e siècle, les archevêques qui se sont succédé à Lyon durent en effet affronter les revendications des rois de France, qui

1 Cf. *Lyon, de l'Empire au Royaume, op. cit.* ; pour une interprétation plus pacifique, voir *Se donner à la France : les rattachements pacifiques de territoires à la France (XIV^e-XIX^e siècle)*, études réunies par Jacques Berlioz et Olivier Poncet, Paris : École des chartes (*Études et rencontres de l'École des chartes* ; 39), 2013, et notamment l'article de Bruno Galland, « La "réunion" de Lyon à la France », p. 9-29.

tentaient d'élargir leur royaume vers l'est et dans la vallée du Rhône. De leur côté, les habitants se plaignaient de l'administration épiscopale ou bien, lorsque la charge était vacante, de celle des chanoines. Après une première révolte en 1269 qui a provoqué l'intervention de Louis IX en route pour la croisade, ils ont lutté contre leur évêque Pierre de Tarentaise (le futur pape Innocent V, qui avait été membre du couvent des prêcheurs de Lyon), et ont fait appel à Philippe III qui a obligé le prélat à lui prêter hommage (1272-1273). Philippe le Bel a ensuite imposé la présence d'un gardiateur, officier royal chargé de protéger les Lyonnais. En 1307-1308, deux chartes royales – les célèbres *Philippines* – ont défini les droits du roi et ceux de l'Église sur la ville, sans convaincre ni les citoyens, ni les clercs. En 1310, l'archevêque Pierre de Savoie s'est à son tour révolté contre cette situation qui limitait l'exercice de ses pouvoirs. Le roi a envoyé contre lui une armée conduite par son fils Louis, alors roi de Navarre. Après trois mois de siège, la ville a capitulé, l'archevêque se trouvant prisonnier dans son château de Pierre-Scize. Le traité de cession de la ville au roi a finalement été signé le 10 avril 1312 à Vienne, où se tenait un grand concile.

L'annexion de la ville de Lyon au Royaume s'est produite au terme d'une quarantaine d'années de troubles mettant aux prises les officiers du roi, les citoyens et les habitants, les évêques, les chanoines, sans oublier la curie pontificale, qui a séjourné à plusieurs reprises dans la cité. À cette intense poussée capétienne ont succédé sur un rythme beaucoup plus lent la francisation des institutions et des esprits, l'acculturation à la langue royale et la réorientation des échanges marchands. Lyon est devenue progressivement l'une des clés du Royaume et l'installation des hommes du roi dans la ville, longtemps prudente, aboutit seulement au tournant des années 1600 à la pleine intégration dans le Royaume.

SCANSIONS

Dans ce vaste arc chronologique ouvert du IX^e au début du XVII^e siècle, les scansions correspondent à des coupures politiques, de portée à la fois locale et régionale ou suprarégionale. Six parties du volume rendent compte de l'évolution des relations de pouvoir entre les acteurs locaux

ou extérieurs depuis la partition de l'empire de Charlemagne jusqu'au règne d'Henri IV.

- I. 843-1032 : De l'Empire carolingien au royaume de Bourgogne. Le traité de Verdun (843) place Lyon dans la *Francia media*, la Lotharingie, qui sera elle-même partagée en 855. Lyon est alors rattachée au royaume carolingien de Provence jusqu'en 933, puis annexée au royaume de Bourgogne, qui lui succède ici. Comme tête de l'Église royale bourguignonne, Lyon gagne un rôle religieux éminent tandis que les comtes et l'archevêque se partagent le Lyonnais.
- II. 1032-1226 : La cité aux confins de l'Empire et du Royaume. C'est en 1032 que Lyon est intégré dans l'Empire germanique, comme tout le royaume de Bourgogne. Ville d'Empire, mais voisine de la Francie, Lyon est gouvernée par ses archevêques, sur lesquels la plupart des princes laïcs s'appuient.
- III. 1226-1320 : De l'évêché d'Empire à l'annexion capétienne. Localement, 1226 est marquée par la mort du grand archevêque Renaud de Forez. C'est aussi l'année de la première incursion importante d'un Capétien à l'est du Rhône, avec le siège et la prise d'Avignon par Louis VIII. Mais cette pression capétienne ne devient une réalité perçue, à Lyon, qu'à la toute fin du règne de Louis IX à la faveur de la révolte des Lyonnais contre leur Église. De 1269 à 1320, un demi-siècle politiquement fertile aboutit à l'intégration de la ville de Lyon à la couronne capétienne et à la reconnaissance officielle par l'archevêque de la communauté des citoyens de Lyon (Charte sabaudine).
- IV. 1320-1487 : Lyon, ville frontière, ville royale. Encore sous l'influence de la Savoie et du Dauphiné au début du XIV^e siècle, culturellement éloignée du pouvoir royal, la ville de Lyon intègre progressivement un espace désormais orienté vers Paris. Durant cette époque difficile, marquée par la guerre de Cent Ans et les actions des compagnies d'aventures, la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, Charles VII séjourne plusieurs fois à Lyon, qui lui demeure fidèle et reçoit en retour les premiers privilèges des foires, promesse de prospérité et

d'essor démographique. Le « transport » du Dauphiné à la couronne de France en 1349 ne modifie pas fondamentalement le caractère de ville frontière de Lyon que quelques kilomètres seulement séparent des avant-postes savoyards, Miribel et Montluel.

- V. 1487-1563 : Lyon, clé du Royaume.
La « clé du Royaume » joue un rôle central à l'époque des guerres d'Italie qui lui valent de devenir l'un des principaux séjours de la Cour sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Ville prospère par ses foires et par l'imprimerie naissante, Lyon rayonne alors grâce à ses lettrés et humanistes.
- VI. 1563-1601 : Assujettissement et allégeance à l'autorité royale.
Réceptive aux idées réformées, Lyon vit une période de forts contrastes. Ils aboutissent à une crise politique et militaire majeure dans les années 1562-1563, qui marque durablement la mémoire de la ville. Théâtre de multiples entrées royales depuis celle de Charles VI en 1389 jusqu'à celle de Marie de Médicis en 1600, la ville de Lyon est contrainte d'adopter le modèle municipal parisien (édit de Chauny) au moment où l'annexion de la Bresse et du Bugey l'éloigne durablement de sa position frontalière.

CONFINS

Durant ces huit siècles, les appartenances de la ville de Lyon et du Lyonnais ont été plurielles, successives et superposées. Au plan politique, ces appartenances se sont définies d'abord par des formes de fidélité au prince, ensuite seulement par un territoire¹ précisément délimité. Mais

¹ Les recherches sur les frontières au Moyen Âge et à l'époque moderne sont devenues foisonnantes : Nordman, Daniel, *Frontières de France : de l'espace au territoire (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris : Gallimard (*Bibliothèque des histoires*), 1998 ; *Grenze und Differenz im frühen Mittelalter*, éd. par Walter Pohl et Helmut Reimitz, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften (*Denkschriften – Österreichische Akademie der Wissenschaften*).

ces frontières mêmes, comme le cas de Lyon le démontre, ont été mouvantes. Par ces mouvements qui se produisent à des rythmes irréguliers, les appartenances sont mises au défi de s'adapter. Plusieurs acteurs (rois, seigneurs, évêques) ont contribué à définir les appartenances de la ville et à déterminer des frontières qui n'ont pas toujours été en concordance. Progressivement fixées par les pouvoirs politiques, les frontières de la ville et de son territoire se sont peu à peu matérialisées et pérennisées. L'historien peut se demander dans quelle mesure elles ont été acceptées, respectées ou détournées par les contemporains.

Le partage de 843 a d'emblée fait de Lyon, pour des siècles, une ville de confins, mais non pour autant une ville-frontière. Les partages carolingiens, encore d'actualité en 1032 lorsque la ville est entrée dans l'Empire germanique, ont en effet suivi la géographie des diocèses. Centré sur la cité, le diocèse de Lyon englobait à l'ouest le Roannais, le Forez et le Jarez et à l'est la Bresse, la Dombes et une partie du Bas-Dauphiné. L'axe Saône-Rhône n'était donc pas une frontière.

Au XII^e siècle, toutefois, comme plusieurs indices documentaires le laissent penser, cet axe fluvial s'est transformé en limite séparant l'Empire et le Royaume. En 1157, les juristes impériaux eux-mêmes ont pris soin de préciser que les droits régaliens concédés par Frédéric Barberousse à l'archevêque de Lyon sont situés *citra Sagonam*, c'est-à-dire dans la Presqu'île et non pas en rive droite de la Saône. Un demi-siècle plus tard, si l'empereur Henri VI tenait légitimement les péages de Béchevelin et Trévoux situés sur la rive gauche, Philippe Auguste contrôlait désormais le péage de Givors situé sur la rive droite, mais dans le diocèse de Lyon. Le fleuve semble être devenu non pas une frontière, mais un enjeu pour le pouvoir royal, dans le but, non pas de le partager, mais de le dominer et de le franchir¹. Au XIII^e siècle, l'appartenance politique de Lyon est restée ambiguë. La cité a accueilli deux conciles œcuméniques et servi

Philosophisch-historische Klasse; 287 – *Forschungen zur Geschichte des Mittelalters*; 1), 2000; *Grenze und Grenzüberschreitung im Mittelalter* : 11. Symposium des Mediävistenverbandes vom 14. bis 17. März 2005 in Frankfurt an der Oder, éd. par Ulrich Knefelkamp und Kristian Bosselmann-Cyran, Berlin : Akademie Verlag, 2007; *Faktum und Konstrukt : politische Grenzziehungen im Mittelalter. Verdichtung – Symbolisierung – Konstruktion*, éd. par Nils Bock, Georg Jostkleigrewe et Bastian Walter, Münster : Rhema (*Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme*; 35), 2011; Balossino, Simone, et Chiffolleau, Jacques, « D'Arles à Lyon, la frontière incertaine ? », dans *Lyon, de l'Empire au Royaume*, *op. cit.*

1 Balossino, Simone, et Chiffolleau, Jacques, « D'Arles à Lyon, la frontière incertaine ? », dans *Lyon, de l'Empire au Royaume*, *op. cit.*

à plusieurs occasions de refuge aux papes dans leur lutte contre les empereurs. La cour pontificale était-elle encore dans l'Empire ou déjà en France lorsqu'elle séjournait dans le *burgus sancti Iusti*, en surplomb de la cité dont l'évêque était un fidèle de l'empereur ? Au tournant des années 1300, les légistes de Philippe le Bel ne se posaient plus la question et multipliaient les arguments contre le principal seigneur de la cité afin de justifier l'entrée de Lyon dans le royaume : « C'est en vain également que l'archevêque et le chapitre disaient que la main de notre supériorité ne devait, du moins, pas s'étendre au-delà de la Saône et du Rhône : en effet, la Saône et les autres fleuves ne constituent nulle part les frontières de notre royaume ; les limites des royaumes ne sont jamais déterminées par les fleuves, mais par les nations composant la patrie et par les terres, selon que celles-ci furent depuis les origines soumises à tel ou tel royaume¹ ». Derrière cette conception du fleuve pensé non pas comme frontière mais comme passage, il faut voir la récupération juridique de l'héritage romain, qui fait du souverain le maître des eaux courantes².

L'installation progressive des officiers du roi dans la ville (depuis le gardiateur de 1292, en passant par les viguiers représentants des baillis de Mâcon, jusqu'au sénéchal, titre significativement méridional, créé par Philippe le Bel à l'été 1313 avec la circonscription du même nom³), a fait définitivement passer tout le corps de la cité, rive droite de la Saône bien sûr, mais aussi Presqu'île et pont du Rhône, dans le Royaume. Cette frontière politique redessinée au bénéfice du Royaume, qui s'emparait alors de toute la ville, ne coïncidait pas exactement avec la topographie urbaine. Avec son unique pont construit à partir du XI^e siècle, la Saône était, durant toute la période étudiée dans ce livre, l'axe vital d'une ville reliée à l'extérieur par ses « quartiers de rivières⁴ », alors que le Rhône marquait un véritable front urbain que la ville n'a effectivement franchi qu'au XVIII^e siècle au temps de son « agrandissement⁵ ». Bien avant cette

1 Cf. *infra*, document III.05.b., § 17.

2 Rossiaud, Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge : histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris : Aubier (Collection historique), 2007.

3 Xavier Hélaré, dans *Lyon, de l'Empire au Royaume*, *op. cit.*

4 Rossiaud, Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge*, *op. cit.*

5 Sur l'histoire de l'urbanisation de la rive gauche voir en dernier lieu : Rau, Susanne, « The urbanization of the periphery : a spatio-temporal history of Lyon since the eighteenth century », *Historical Social Research*, 38 (2013) : 3, p. 150-175.

phase d'urbanisation de la rive gauche du Rhône, les Lyonnais revendiquaient ces terres adjacentes sur lesquelles leur archevêque a construit (vers 1180) la motte castrale de Béchevelin qui contrôlait l'accès à la ville par l'est. Mais, même après 1320, des conflits de juridiction ont mis aux prises l'archevêque et les officiers du comte de Savoie, remplacés par ceux du Dauphin après 1355. Il fallut l'intervention du commissaire royal Louis Tindo en 1479 sur ordre de Louis XI pour que fussent précisées les limites orientales de la sénéchaussée : de Saint-Clair au nord à Pierre-Bénite au sud, ces limites englobaient toute la plaine d'inondation du Rhône, avec les maisons qui donnèrent naissance, à la fin du xv^e siècle, au hameau de La Guillotière¹.

Pour justifier l'annexion de Lyon au Royaume, la propagande capétienne a mobilisé un autre argument qu'elle a retourné contre les pouvoirs locaux avec une redoutable efficacité. On n'avait pas oublié en effet, à la cour du roi, que *Lugdunum* avait été *caput Galliarum* dans l'Antiquité et que, pour cette raison, le pape Grégoire VII lui avait décerné le titre honorifique de premier siège des Gaules, *prima sedes Galliarum*... Le souvenir de la Gaule associé à la primatie de l'Église de Lyon fournissait à l'extension du royaume un argument d'autant plus efficace qu'il repose sur un imaginaire puissant et réanimé à plusieurs reprises.

Tout en tirant profit du cadre mouvant et parfois conflictuel des relations entre la ville et le roi depuis les événements de 1312, les pouvoirs locaux ne sont toutefois jamais parvenus à s'autonomiser durablement. Lyon est restée, en dépit des velléités locales d'indépendance, à la « lisière du Royaume ».

1 Rossiaud, Jacques, *Lyon 1250-1550 : réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel : Champ Vallon (*Époques*), 2012, chapitre 11, « Le Rhône aux frontières de la ville : sur l'histoire du quartier de La Guillotière » ; voir aussi Kleinclausz, Arthur, *Lyon, des origines à nos jours : la formation de la cité*, Lyon : Pierre Masson, 1939, p. 333-358.

SOLIDARITÉS

Quoique située en marge du Royaume et divisée en son sein, la ville s'insère dans des réseaux de solidarité, ce que présupposent les mots mêmes de frontière et de limite¹.

Dans la ville, des solidarités internes s'exprimaient dans certaines circonstances en dépit des dissensions et conflits de diverses natures qui la divisaient. Ainsi l'archevêque de Lyon a-t-il célébré jusqu'à la fin du XIV^e siècle la grande fête des Merveilles dans l'espoir de rassembler la population et de réaffirmer son autorité². Unis dans la défense de leur cité, les Lyonnais se sont eux-mêmes soumis à l'impôt pour financer l'entretien ou les réparations des remparts érigés pour protéger la communauté (IV.04.).

Au niveau régional, par-delà le fleuve et le long du fleuve, des relations intenses se nouaient. Les acteurs politiques qui intervenaient dans l'histoire de la cité se nommaient rois de Bourgogne – Rodolphe III et sa femme Ermengarde font par exemple donation d'une *villa* à l'abbaye d'Ainay (I.18.) – comtes de Forez et comtes de Savoie. On apprend ainsi que le comte de Forez Artaud a élu sépulture dans l'église Saint-Irénée (I.19.) ou encore que le jeune Amédée VIII de Savoie a décidé d'édifier le couvent des Célestins sur les biens du Temple acquis par son ancêtre Amédée V (IV.08.). De puissantes églises interféraient avec l'histoire de Lyon : Cluny, bien sûr, mais aussi l'Église de Vienne si proche et longtemps redoutable concurrente de celle de Lyon.

Les complémentarités économiques et les échanges commerciaux dessinaient un bassin où les solidarités de l'axe Rhône-Saône rapprochaient les habitants du Massif central de ceux des Alpes et les habitants de la Bourgogne de ceux de la Provence et des rivages méditerranéens. À la fin du Moyen Âge, comme l'explique Jacques Rossiaud, les échanges étaient intenses de part et d'autre de la Saône. « Ainsi se sont nouées, entre le fleuve et l'alpe, des solidarités fondamentales qui ont, dans les

1 Au sujet de la frontière comme lieu de passage, voir les réflexions de : Kaiser, Wolfgang, « Penser la frontière – notions et approches », *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, 1998 (3), p. 63-74.

2 Rossiaud, Jacques, *Lyon 1250-1550, op. cit.*, chapitre 20.

limites du bassin, complété la construction d'une économie interrégionale confortée dans les derniers siècles du Moyen Âge par les courants bénéfiques du grand commerce occidental¹. » En attestent par exemple, dans ce recueil, des achats de bois faits par les Lyonnais en Dauphiné et en Savoie (IV.12.) ou les dépenses en vin de Beaune et en parchemin de chevreau effectuées par l'archevêque de Riga en séjour forcé à Lyon... (IV.07.). Même s'il est difficile de délimiter l'arrière-pays de la cité (qui varie selon les époques et selon les produits), il est certain que, pour le clergé comme pour les marchands de Lyon, la ville se trouvait plutôt au centre d'une vaste région qu'aux « extrémités ».

En élargissant encore le cadre d'examen des solidarités urbaines, on s'aperçoit que les échanges avec les villes d'Italie, d'Allemagne du Sud, de Catalogne et de Castille faisaient de Lyon du xv^e au xvii^e siècle un rouage essentiel des réseaux marchands et financiers².

L'annexion de Lyon au Royaume au début du xiv^e siècle, sans mettre fin à ces solidarités locales, transfluviales, régionales ou interrégionales, a subitement ouvert une dimension nouvelle et reconfiguré cet ancien système de relations, comme en témoignent de façon concordante divers documents rassemblés dans cette anthologie. L'entrée de Lyon dans le Royaume provoqua aussi l'irruption de la capitale du Royaume dans la documentation lyonnaise, que l'on songe à un projet d'horloge sur le pont de Saône « à la manière dont sont édifiées à Paris une tour et l'horloge qui se trouve dessus » (IV.10.) ou encore à la réorganisation de l'échevinat à l'exemple de celui de Paris en 1595 (VI.05.).

UNE HISTOIRE DE LYON PAR LES DOCUMENTS

Le livre se propose de reconstruire cette histoire de la ville de Lyon et de ses deux « parts » – de l'Empire et du Royaume – en partant de sources variées, connues ou inédites. Il ne s'agit pas, on l'aura compris,

1 Rossiaud, Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 67.

2 *Lyon vue d'ailleurs (1245-1800) : échanges, compétitions et perceptions*, éd. par Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, Lyon : Presses universitaires de Lyon (*Collection d'histoire et d'archéologie médiévales*; 22), 2009.

d'une histoire générale de la ville illustrée par les documents, mais d'une relecture d'un échantillon de l'immense documentation historique sous l'angle de la construction lente et difficile d'une singularité. Des thèmes classiques de l'histoire de Lyon, souvent traités dans d'autres ouvrages – on pense à l'histoire du livre imprimé, par exemple, ou aux difficiles débuts de l'industrie de la soie –, ont été volontairement négligés.

Quelque cent cinquante documents sont proposés aux amateurs et aux spécialistes. À eux d'en tirer des éléments d'interprétation sur le devenir administratif, politique, religieux et culturel de la ville. Les sources sont toutes offertes à l'analyse. Elles ont vocation à éclairer des questions variées : les pouvoirs locaux et le contexte régional, l'autorité de l'archevêque et la construction de la primatie, l'espace urbain et les moments de rencontre – les entrées solennelles, les rencontres diplomatiques –, l'essor du cosmopolitisme marchand, l'alternance de phases d'ouverture culturelle et de phases de repli.

Les textes et images, isolés ou groupés autour d'un thème, sont tous éclairés par une présentation donnant les éléments essentiels sur leur nature, leur producteur et le contexte dans lequel ils ont vu le jour et sont replacés par l'introduction de la partie à laquelle ils appartiennent dans le cours de l'évolution historique de la ville. Les textes sont en l'occurrence d'origine diverse. Certains sont produits par les chancelleries royales et impériales (actes diplomatiques), d'autres proviennent des grands monastères (Ainay, Cluny. . .). On dispose des archives de la municipalité à partir du XIV^e siècle, et en premier lieu du cartulaire municipal que le consul Étienne de Villeneuve a confectionné en 1336 à partir des originaux conservés dans la chapelle Saint-Jaquême, près de Saint-Nizier. D'autres documents encore ont été produits par des personnes privées – commandés par la ville, comme les entrées, ou sans relation avec le consulat, comme les testaments, chroniques, récits de voyage. . . L'anthologie comporte également des images, en bon nombre. Il s'agit d'enluminures, de gravures illustratives, de photographies de monuments ainsi que de cartes, anciennes ou conçues pour ce livre. Au total, on trouvera ici des « grands » et des « petits » documents : des textes incontournables, comme la Bulle d'or de 1157 et le plan scénographique de Lyon daté de 1550 environ, et d'autres moins connus, comme des extraits des registres des comptes de la ville ou des testaments, qui donnent souvent des informations de façon indirecte. À chacun de glaner dans le choix proposé de quoi se faire une idée de l'identité complexe et évolutive de Lyon.

RÉMINISCENCES MODERNES

Part du Royaume, part de l'Empire : cette façon originale de subdiviser le territoire de la ville en deux parties séparées par la Saône est restée familière aux Lyonnais après 1601. L'expression vaut comme repère urbain, frontière urbaine si l'on veut, mais non frontière politique¹.

En dépit du déplacement vers l'est de la frontière politique par le traité de Lyon, cette limite intra-urbaine s'est préservée mentalement et administrativement jusqu'à la Révolution française². Dans la gestion du territoire urbain lyonnais, on retrouve en effet pendant longtemps l'ancienne division entre terre d'Empire et terre de Royaume où la Saône servait de ligne de partage. À l'époque moderne, la Saône représentait toujours une délimitation entre les territoires, que l'on appelait désormais « côté de Saint-Nizier » et « côté de Fourvière ». Il ne s'agit pas d'invoquer une continuité revendiquée dans l'organisation des circonscriptions administratives, mais d'authentiques rémanences que l'on trouve, par exemple, dans le système de nomination des « ouvriers ordinaires » de la ville, ces ouvriers privilégiés chargés d'effectuer les réparations que nécessitent les bâtiments publics. Le consulat a ainsi nommé au XVII^e siècle un « serrurier ordinaire » pour le côté de Fourvière, un autre pour le côté de Saint-Nizier³, suivant l'usage qui voulait que, depuis le XIV^e siècle, toutes les charges publiques soient tenues à égalité par des habitants de rive droite et de rive gauche.

Les formes d'organisation du service d'incendie de la seconde moitié du XVII^e siècle reprennent aussi la vieille distinction entre Empire et Royaume, pondérée en fonction des densités démographiques. Le consulat a ainsi créé deux secteurs des secours, organisation repensée en 1723 selon un principe de proximité⁴. La géographie administrative

1 Les premières occurrences de ces deux expressions, « part de l'Empire » et « part du Royaume », datent du XIV^e siècle et sont d'un usage courant jusqu'au début du XVI^e siècle pour désigner les deux quartiers, séparés par la Saône, qui forment alors la ville de Lyon. Depuis la charte de 1320, toutes les charges publiques sont réparties à égalité entre les populations des deux « parts » : consuls, commissaires fiscaux, enquêteurs...

2 Nous tenons à remercier Olivier Zeller de nous avoir fourni les éléments qui suivent.

3 Archives municipales de Lyon, BB 206, fol. 112, 15 février 1652. Pour les verriers : BB 211, fol. 554, 18 décembre 1657.

4 Archives municipales de Lyon, BB 186, fol. 155 ; DD 25, p. 31, 25 novembre 1723 ; DD 25, p. 34, 27 novembre 1723, affiche imprimée.

a fini par évoluer, mais la partition ancienne s'est reflétée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans les rites civiques. En 1787 encore, on allait chercher en carrosse à leur domicile les magistrats urbains revêtus de leur robe noire, puis on les reconduisait avec honneur, huit voitures étant ainsi attelées : quatre du côté de Saint-Nizier, quatre du côté de Fourvière¹. À la fin de l'année suivante, l'ultime « syndicat » proclamé à la dernière fête de la Saint-Thomas annonçait encore :

« les compagnies assemblées dans l'hôtel commun de cette ville et le peuple au son de la grosse cloche à la manière accoutumée, à tous présents et avenir savoir faisons qu'en conséquence et à la forme de la délibération prise dans l'assemblée générale de MM. les prévôt des marchands et échevins, conseillers de ville et notables tenue le 18 du présent mois, ensuite de la convocation qui en a été faite, lesdits sieurs prévôt des marchands et échevins, conseillers de ville et notables ont retenu et confirmé messire Louis Tolozan de Montfort, chevalier, prévôt des marchands ; ont également retenu Jacques Imbert-Colomès et Joseph Steinman, échevins ; et ont nommé Nobles Marie-Antoine Bertholon, avocat au Parlement et aux Cours de Lyon pour échevin du côté de Fourvières et Jean-Marie Degrais pour échevin du côté de Saint-Nizier et ce pour l'année prochaine 1789 et la suivante 1790... ».

PROTOCOLE D'ÉDITION

Le parti retenu pour la présentation des documents rassemblés ici est celui de la lisibilité. Il s'agit de donner accès à un public large, non exclusivement universitaire, à des textes et à des documents iconographiques de nature variée (par leur époque, par leur genre et par leur style). Un titre et une présentation donnent les éléments nécessaires à la compréhension des circonstances et des acteurs et montrent l'intérêt du document dans la perspective des rapports entre Lyon et l'Empire et le Royaume. Une bibliographie sommaire rend compte des principales études disponibles sur le document.

1 Archives de La Perrière, E3-02, liasse 4 [1787].

TRADUCTION ET TRANSCRIPTION

- pour les traductions du latin ou de toute autre langue ou dialecte, comme le franco-provençal, le rendu est littéral. Les noms de personne et de lieu sont francisés sauf ceux qui ne sont pas actuellement identifiables.
- pour les transcriptions du moyen français et du français préclassique, l'orthographe et la ponctuation sont modernisées, en dehors des noms de personnes et de lieux. Des indications apparaissent entre crochets sur le sens des mots qui ont disparu ou qui ont changé d'acception depuis.

La traduction ou la transcription peut faire apparaître, conformément à l'usage, des indications pour faciliter le repérage de la structure du propos (par une numérotation des items par exemple, sous la forme [1], [2], etc.).

DATATION

Dans les textes et traductions les datations sont celles de l'original. Dans les présentations des textes et dans les titres, en revanche, les datations sont toutes en « nouveau style ». Rappelons que dans le royaume de France au Moyen Âge, l'année commençait à Pâques (ancien style). À partir de l'édit de Roussillon donné par Charles IX le 9 août 1564, l'année commença au premier janvier (nouveau style).

INDEXATION

Deux index finaux, réalisés par Frédéric Chartrain, rassemblent les noms de personnes et les noms de lieux mentionnés dans les introductions, les textes et leurs traductions à l'exclusion des tableaux et des listes. Pour les textes en moyen français ou français préclassique on donne pour entrée le nom tel qu'il figure dans l'original, s'il s'éloigne de la forme actuelle (Esnay pour Ainay). Toutes les variantes graphiques présentées par les documents sont rassemblées entre crochets, par exemple : Allemagne [*Allemagnes, Allemaigne, Almaigne*]; Bourges, Claude de [*M. de Myons*]; Henri III [*Henry de Valois troisième de ce nom; grand roi de Valois; monseigneur le duc d'Anjou*]; Ainay [*Esnay, Esney, Hesnay*]; Rhône [*Rosne*].

Dans l'index des noms de personnes, l'indexation est au prénom pour les années antérieures à 1300, au nom par la suite.

ANNOTATION

Elle se veut minimale. L'idée est de ne pas forcer l'interprétation des textes et de laisser ouvertes les identifications des individus et des lieux. Les seules notes insérées servent à la compréhension immédiate des documents, sans reprendre l'identification des personnes et des lieux faites dans les index mis en annexes, et à la précision des sources de passages cités (notamment pour les formules bibliques).

Les éditeurs scientifiques remercient très vivement pour leur aide les institutions et les personnes suivantes : les Archives nationales de France ; les Archives départementales du Rhône ; les Archives municipales de Lyon ; le service du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon ; les musées Gadagne ; l'Institut historique allemand de Paris ; Elisabeth Brown, professeur émérite d'histoire au Brooklyn College de la City University of New York ; Jean-Marie Carbasse, professeur d'histoire du droit à l'Université Montpellier 1 ; Guido Castelnuovo, professeur d'histoire médiévale à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse (CIHAM, UMR 5648) ; Stéphane Frioux, maître de conférences à l'Université Lyon 2 ; Karyn Mercier, infographiste CNRS (CIHAM, UMR 5648) ; François Planet, conservateur au Musée des Beaux-Arts de Lyon ; Maria-Anne Privat-Savigny, conservateur en chef du patrimoine, alors directrice des musées Gadagne ; Jacques Rossiaud, professeur émérite à l'Université Lyon 2 ; Martine Sainte-Marie, conservatrice aux Archives départementales de Vaucluse ; Laurent Vallière, ingénieur d'études CNRS (CIHAM, UMR 5648). Ils remercient également pour leur contribution financière : le CIHAM, UMR 5648, « Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux » ; le GRAC-IHPC, UMR 5037 ; la Ville de Lyon ; l'Université d'Erfurt.